

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1138

14 mai 2013

SOMMAIRE

Acelia Property S.à r.l.	54621	Haarslev Holding S.à r.l.	54590
Al Maha Investment Company S.à r.l.	54587	HCA Luxembourg 2	54624
Alesco S.A.	54585	Hippo Holding S.à r.l.	54612
Alestra Investment S.A.	54590	Ibermar, s.à .r.l.	54623
Altor II S. à r.l.	54594	Indurisk Rückversicherung AG	54624
Altor I S. à r.l.	54593	InfraRev Holding	54622
ATG Holdings S.A. SPF	54587	Inter Fund Management S.A.	54582
B.I. Portugal	54588	Intrasonics S.à r.l.	54595
BKM Investments	54610	J Manhattan Luxco S.à r.l.	54578
Bousson S.à r.l.	54611	Les Résidences Brasserie Funck S.A.	54623
Bradmill Properties S.A.	54612	Levanto GSEF (Lux) S.à r.l.	54622
Brendan Investments	54591	Lombard Odier Brasil Capital	54597
Brenntag FinanceCo I	54588	M2010 Luxembourg S.A.	54619
Brenntag FinanceCo II	54591	Maclemain s.à r.l.	54623
Bridelius SCI	54614	M. & A. Etoile Ier S.à r.l.	54598
Camene Water S.à r.l.	54615	Masco Europe S.C.S.	54619
Casinvest Iena S.à r.l.	54596	Mastelle S.à r.l.	54620
Cessange S.A.	54611	Maxtron S.à r.l.	54593
Comet Luxembourg Holding S.à r.l.	54595	M.C. Consulting. S.à r.l.	54620
Elistart S.A.	54619	Mobile Challenger Intermediate Group	
Elliott Business Style S.A.	54619	S.A.	54623
Enable and Invest S.à r.l.	54603	Naxara SA	54596
ESCF Pankow S.à r.l.	54585	OHI Finance S.A.	54597
Gaviota Re S.A.	54578	Rannadale Investments Limited	54620
Glacea SA	54594	Restaurant Hames s.à r.l.	54582
Groupe Minelis S.A.	54611	Schroeder Import	54624
Guytal S.à r.l.	54611	Spectral Sàrl	54602

Gaviota Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.610.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 26 mars 2013 au 74, rue de Merl,
L-2146 Luxembourg

- M. Joaquin Uris Lloret, Président
- M. Pedro Hoya Garcia, Administrateur
- M. Miguel Luque Herran, Administrateur,
- Mme Inès Prieto de la Torre, Administrateur,
- M. José Maria Perez Garrido, Administrateur
- M. Claude Weber, Administrateur,
- Brian Collins, Administrateur,

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant: Deloitte S.A. 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG. Son mandai viendra à échéance à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013041150/25.

(130050260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

J Manhattan Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.031.

—
In the year two thousand and thirteen.

On the seventh day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on February 9, 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico and

2. Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on December 17, 1945, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

both represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "J Manhattan Luxco S.à.r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 140031, incorporated on June 26, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C n°1856 of July 29, 2008 and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on December 7, 2011, published in the Memorial C n°333 of February 8, 2012,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is increased to the extent of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) in order to raise it from the amount of seven hundred seventy one thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 771,791.-) to

seven hundred ninety one thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 791,791.-) by the issue of two thousand (2,000) new Class A shares, two thousand (2,000) new Class B shares, two thousand (2,000) new Class C shares, two thousand (2,000) new Class D shares, two thousand (2,000) new Class E shares, two thousand (2,000) new Class F shares, two thousand (2,000) new Class G shares, two thousand (2,000) new Class H shares, two thousand (2,000) new Class I shares and two thousand (2,000) new Class J shares, all with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-), each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

The twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each are subscribed by the appearing parties as follow:

- one thousand (1,000) new Class A shares,
- one thousand (1,000) new Class B shares,
- one thousand (1,000) new Class C shares,
- one thousand (1,000) new Class D shares,
- one thousand (1,000) new Class E shares,
- one thousand (1,000) new Class F shares,
- one thousand (1,000) new Class G shares,
- one thousand (1,000) new Class H shares,
- one thousand (1,000) new Class I shares, and
- one thousand (1,000) new Class J shares

are subscribed by Mr. Juan Francisco BECKMANN VIDAL, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-) and

- one thousand (1,000) new Class A shares,
- one thousand (1,000) new Class B shares,
- one thousand (1,000) new Class C shares,
- one thousand (1,000) new Class D shares,
- one thousand (1,000) new Class E shares,
- one thousand (1,000) new Class F shares,
- one thousand (1,000) new Class G shares,
- one thousand (1,000) new Class H shares,
- one thousand (1,000) new Class I shares, and

- one thousand (1,000) new Class J shares are subscribed by Mrs. Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000.-).

The contribution in cash for a total amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) has been proved to the undersigned notary by a bank certificate. This amount is now at the free disposal of the Company.

The subscribers are represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, by virtue of powers substituted to her.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is amended so that it reads henceforth as follows:

" **5.1.** The issued corporate capital is set at seven hundred ninety one thousand seven hundred and ninety one US Dollars (USD 791,791.-) divided into:

- ninety four thousand two hundred and ninety one (94,291) Class A Shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class B shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class C shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class D shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class E shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class F shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class G shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class H shares,
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class I shares, and
- seventy seven thousand and five hundred (77,500) Class J shares.

Each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

54580

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,150.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le sept mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, entrepreneur, né à Mexico, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique et

2. Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, sans profession, née à Jocotitlan, Mexique, le 17 décembre 1945, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, CP. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

tous deux représentés par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet en vertu des deux procurations données sous seing privé, lui substituées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et la mandataire comparante, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles parties comparantes, représentées par Madame Ekaterina DUBLET, pré-nommée, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "J Manhattan Luxco S.àr.l." (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 140031, constituée en date du 26 juin 2008 par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C n°1856 du 29 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial C n°333 du 8 février 2012,

et que les parties comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) pour le porter de son montant de sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 771.791,-) à sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 791.791,-) par l'émission de deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe A, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe B, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe C, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe D, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe E, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe F, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe G, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe H, deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe I et deux mille (2.000) nouvelles parts sociales de Classe J, toutes d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-), chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les vingt mille (20.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune sont souscrites par les parties comparantes comme suit:

- mille (1.000) parts sociales de Classe A,
- mille (1.000) parts sociales de Classe B,
- mille (1.000) parts sociales de Classe C,
- mille (1.000) parts sociales de Classe D,
- mille (1.000) parts sociales de Classe E,
- mille (1.000) parts sociales de Classe F,
- mille (1.000) parts sociales de Classe G,

- mille (1.000) parts sociales de Classe H,
- mille (1.000) parts sociales de Classe I, et
- mille (1.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Monsieur Juan Francisco BECKMANN VIDAL, prénommé, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de dix mille US Dollars (USD 10.000,-) et;

- mille (1.000) parts sociales de Classe A,
- mille (1.000) parts sociales de Classe B,
- mille (1.000) parts sociales de Classe C,
- mille (1.000) parts sociales de Classe D,
- mille (1.000) parts sociales de Classe E,
- mille (1.000) parts sociales de Classe F,
- mille (1.000) parts sociales de Classe G,
- mille (1.000) parts sociales de Classe H,
- mille (1.000) parts sociales de Classe I, et
- mille (1.000) parts sociales de Classe J

sont souscrites par Madame Maria DE JESUS DORA LEGORRETA SANTOS, pré-nommée, et sont intégralement libérées par l'apport en espèces de dix mille US Dollars (USD 10.000,-).

L'apport en espèces d'un montant total de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire. Ce montant est dès à présent à la libre disposition de la Société.

Les souscripteurs sont représentés par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, spécialement mandatée à cet effet en vertu des deux procurations données sous seing privé, lui substituées.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-onze mille sept cent quatre-vingt-onze US Dollars (USD 791.791,-) divisé en:

- quatre-vingt-quatorze mille deux cent quatre-vingt-onze (94.291) parts sociales de classe A,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe B,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe C,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe D,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe E,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe F,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe G,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe H,
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe I, et
- soixante-dix-sept mille cinq cents (77.500) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1.-) avec les droits et obligations énoncés dans les présents statuts."

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2013. Relation GRE/2013/1112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013038160/191.

(130046782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Inter Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

- Constituée suivant acte reçu par le notaire Gerald LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 756 du 19 octobre 1998,
- Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 15 janvier 2013 selon acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 603 du 12 mars 2013.

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2013

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société du 20 mars 2013:

«que Monsieur Aurélien Dunet, de nationalité française, ayant son domicile au 206, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Luxembourg, né le 21 juillet 1976 à Bourges, France, a été élu et assumera les fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société du 20 mars 2013 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra en 2018;

que Monsieur Aurélien Dunet pourra engager la Société et la représenter envers les tiers avec sa signature jointe à deux, signant ensemble avec un des administrateurs de la Société;

que l'adresse de Monsieur Jesper Nielsen soit mise à jour dans le registre de Commerce et des Sociétés comme suit: 109, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 26 mars 2013.

Pour la Société

Evgenia Matveeva

Référence de publication: 2013041208/25.

(130050247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Restaurant Hames s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9640 Boulaide, 2, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 175.990.

STATUTS

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée «CALPARTS S.à r.l.», ayant son siège social à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.061,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Emile CALMES, député-maire, demeurant à Bettborn.

2.- La société à responsabilité limitée «SCHOCKMEL PARTICIPATIONS S.à r.l.», ayant son siège social à L-9653 Goesdorf, 11, um weisse Steen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.074,

ici représentée aux fins des présentes par son gérant unique Monsieur Arthur SCHOCKMEL, fonctionnaire de l'Etat en retraite, demeurant à Goesdorf.

3.- La société à responsabilité limitée «MC PARTICIPATIONS s.à r.l.», ayant son siège social à L-7480 Tuntange, 23, rue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 134.886,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Arthur SCHOCKMEL, préqualifié sub 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 février 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «RESTAURANT HAMES s.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Boulaide; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration ainsi que le débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (€ 12.600,-), représenté par quatre mille deux cents (4.200) parts sociales d'une valeur nominale de trois euros (€ 3,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société «CALPARTS S. à r.l.», préqualifiée, mille quatre cents parts sociales	1.400
2) La société «SCHOCKMEL PARTICIPATIONS S. à r.l.», préqualifiée, mille quatre cents parts sociales	1.400
3) La société «MC PARTICIPATIONS s. à r.l.», préqualifiée, mille quatre cents parts sociales	1.400
Total: quatre mille deux cents parts sociales	4.200

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (€ 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1) Monsieur Christophe CALMES, cuisinier, né à Luxembourg, le 26 janvier 1990, demeurant à L-8606 Bettborn, 25, rue de Reimberg est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

2) Monsieur Arthur SCHOCKMEL, fonctionnaire de l'Etat en retraite, né à Wiltz, le 1^{er} avril 1950, demeurant à L-9653 Goesdorf, 11, um weisse Steen, est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

4) Le siège social est fixé à L-9640 Boulaide, 2, rue du Curé.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CALMES, SCHOCKMEL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 mars 2013. Relation: CAP/2013/921. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 mars 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013038466/137.

(130046701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Alesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.824.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013040896/11.

(130050538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

ESCF Pankow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.306.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ESCF Soparfi A S.à r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 155.720, hereby represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 5th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of " ESCF Pankow S.à r.l. ", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER on May 31st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1718 of July 7th, 2012. These Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on August 1st, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2251 dated September 11th, 2012.

The share capital of the company is fixed at four hundred twelve thousand and four hundred euro (412,400.- EUR) represented by four thousand one hundred and twenty-four (4,124) shares, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of one hundred thousand euro (100,000.-EUR), so as to raise it from its present amount of four hundred twelve thousand and four hundred euro (412,400.- EUR) to five hundred twelve thousand and four hundred euro (512,400.- EUR), by issuing one thousand (1,000) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the one thousand (1,000) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred (100.- EUR), so that the amount of one hundred thousand euro (100,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at five hundred twelve thousand and four hundred euro (512,400.- EUR) represented by five thousand one hundred and twenty-four (5,124) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mars,

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ESCF Soparfi A S.à r.l. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 155.720, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 5 mars 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ESCF Pankow S.à r.l. avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, agissant en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 31 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1718 du 07 juillet 2012, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, en date du 1^{er} août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2251 du 11 septembre 2012.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent douze mille quatre cents euros (412.400.- EUR) représenté par quatre mille cent vingt-quatre (4.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent mille euros (100.000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille quatre cents euros (412.400.-EUR) à cinq cent douze mille quatre cents euros (512.400.- EUR), par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de cent mille euros (100.000.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent douze mille quatre cents euros (512.400.- EUR) représenté par cinq mille cent vingt-quatre (5.124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mars 2013. LAC/2013/12071. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013038071/97.

(130046990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

ATG Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 17.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013040934/11.

(130051168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

QHotels B.V. (ci-après l' «Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Al Maha Investment Company S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.790, constituée suivant acte notarié en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 446 du 24 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 678 du 31 mars 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur ci-dessous:

Version anglaise:

" 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R.Ballmann, M. Loesch. Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/412. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037916/43.

(130046765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

B.I. Portugal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 142.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013040940/11.

(130051086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Brenntag FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.197.

In the year two thousand and thirteen on the 18th of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Brenntag FinanceCo I», a société à responsabilité limitée, established at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B number 99197, incorporated on January 29, 2004, with the notary, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n°374 of April 6, 2004.

The meeting is presided by Mr Marco Casagrande, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Jérôme SCHMIT, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole capital of the company are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda

III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Nomination of a liquidator of the company.
3. Determination of the powers of the liquidator.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B number 160069 (the "liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 151 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Brenntag FinanceCo», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99197, constituée le 29 janvier 2004, suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°374 du 6 avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Casagrande, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, ayant son siège social à c L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée sous le numéro B160069, (le "liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: CASAGRANDE, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/03/2013. Relation: EAC/2013/3715. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037412/97.

(130046327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Alestra Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 150.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013040897/11.

(130051151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Haarslev Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.797.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Altor Fund III GP Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 12 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Haarslev Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.797, constituée suivant acte notarié en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 23 mars 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1851 du 25 juillet 2012.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 7 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, la 1^{ère} phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg."

Version française:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Allen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/316. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037577/43.

(130046140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Brendan Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 141.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013040984/11.

(130051085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Brenntag FinanceCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 99.198.

In the year two thousand and thirteen on the 18th of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of «Brenntag FinanceCo II», a société à responsabilité limitée, established at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B number 99198, incorporated on January 29, 2004, with the notary, Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C n°374 of April 6, 2004.

The meeting is presided by Mr Marco Casagrande, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mr Jérôme SCHMIT, residing professionally at Esch-sur-Alzette.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares representing the whole capital of the company are represented so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda

III. That the agenda of the present General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the company.
2. Nomination of a liquidator of the company.

3. Determination of the powers of the liquidator.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, R.C.S. Luxembourg section B number 160069 (the "liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 151 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

There being no further business on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Brenntag FinanceCo ll», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 99198, constituée le 29 janvier 2004, suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro n°374 du 6 avril 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Casagrande, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la société MAZARS Accounting, Tax & Outsourcing, ayant son siège social à c L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée sous le numéro B160069, (le "liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 151 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: CASAGRANDE, SCHMIT, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/03/2013. Relation: EAC/2013/3716. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037413/97.

(130046329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Maxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAXTRON S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013041304/11.

(130050431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Altor I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.998.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Altor 2003 GP Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7 rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 12 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Altor I S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.998, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1286 du 4 juillet 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 349 du 17 février 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Allen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/309. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037378/43.

(130046217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Glacea SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.626.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLACEA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013041157/11.

(130050646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Altor II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 115.997.

L'an deux mille treize, le vingt-deux février,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Altor 2003 GP Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Barbara Allen, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 12 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Altor II S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg sous le numéro B 115.997, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1288 du 4 juillet 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 345 du 17 février 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Allen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 février 2013, REM/2013/310. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037380/43.

(130046225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013041211/11.

(130050699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Comet Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 140.388.

L'an deux mille treize, le premier mars,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Qatari Diar Real Estate Investment Company (Q.S.C.) (ci-après l'«Associé Unique»),
ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Doha, le 18 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Comet Luxembourg Holding S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.388, constituée suivant acte notarié en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 13 août 2008.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2796 du 19 novembre 2008.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 4.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur ci-dessous:

Version anglaise:

“ 4.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« 4.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/411. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037456/43.

(130046257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Naxara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 156.619.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NAXARA S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013041333/11.

(130050731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Casinvest Iena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.288.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Casinvest S.à r.l. (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Casinvest lena S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.288, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 735 du 4 avril 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 13 février 2010.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.”

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/410. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 mars 2013.

Référence de publication: 2013037442/43.

(130046213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Lombard Odier Brasil Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.488.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lombard Odier Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2013041248/11.

(130050944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

OHI Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 171.842.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois de février,
par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Omni Helicopters International (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Monica Morsch, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lisbonne, Portugal, le 5 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de OHI Finance S.A. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 171.842, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2666 du 30 octobre 2012.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 décembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann vers L-1748 Luxembourg - Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 2.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the Municipality of Niedernaven (Grand Duchy of Luxembourg)."

Version française:

« **2.1.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Dont acte, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Morsch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 26 février 2013, REM/2013/276. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 mars 2013.

Référence de publication: 2013037069/43.

(130045439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

M. & A. Etoile Ier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 175.915.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«M. & A. Investors (Luxembourg) S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81020,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Monsieur Marco COTTINO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Lugano (Suisse) et Monsieur Serge EDZENBERG, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Paris (France).

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière sous quelque forme que ce soit, à toutes sociétés directement ou indirectement affiliées, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit sous réserve de ne pas octroyer de prêts au public.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société directement ou indirectement affiliée.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires privés ou cotés en bourse ou d'instruments de dette similaires.

La Société peut encore accomplir aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger directement ou indirectement l'acquisition, l'exploitation, la concession de licences, la concession de sous-licences et l'aliénation de droits de propriété industrielle et intellectuelle, de toute nature au sens le plus large incluant sans limitation, les licences, sous-licences, droits d'auteur, droits à l'images, marques, logos et brevets.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «M. & A. Etoile 1er S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

La gérance peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par la gérance de la Société

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (EUR 25.000.) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50.-) chacune.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou suivant une résolution de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droit et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans cette hypothèse, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Pouvoirs des gérants. Le(s) gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 14. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 15. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Assemblée générale des associés. Tant que la société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 18. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 19. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 20. Bilan. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 21. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé(s), selon le cas,

Nonobstant les dispositions précédentes, la gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par «M. & A. Investors (Luxembourg) S.A.», prénommée.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Résolutions écrites de l'associé unique

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre de Gérant et de nommer la personne suivante en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 13 des Statuts:

«M.& A. Investors (Luxembourg) S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 81020.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. COTTINO, S. EDZENBERG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mars 2013. Relation: EAC/2013/3505. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037021/176.

(130045066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Spectral Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.885.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of March.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

Mr Luc BLENDEMAN, businessman, born in Sint-Gillis-Waas (Belgium) on the 7th June 1964, residing in B-1750 Lennik, Lombeeksestraat 57, Belgium, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him.

Said power after being signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, acting in his capacity, declares and requests the notary to act:

1.- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Spectral, S.à r.l.", (the "Company") with registered office L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, filed at the Luxembourg Companies and Trade Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") section B number 105.885, incorporated by deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, on the 5th of January 2005, published in the Mémorial C number 501 on the 27th of May 2005. The By-Laws have not been amended since then.

2.- That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (100) shares («parts sociales») of twenty-five euros (125.- EUR) each.

3.- That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the sharequotas of the Company.

4.- That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.

7.- That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- That discharge is given to the manager of the Company.

10.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at B-1750 Lennik, Lombeeksestraat 57, Belgium.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 800.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Luc BLENDEMAN, homme d'affaires, né à Sint-Gillis-Waas (Belgique) le 7 juin 1964, demeurant à B-1750 Lennik, Lombeeksestraat 57, Belgique, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnelle-

ment à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant déclare et requiert, par son mandataire, le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée "Spectral, S.à r.l.", (la «Société») avec siège social à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 105.885, constituée suivant acte reçu Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 janvier 2005, publié au Mémorial C numéro 501 du 27 mai 2005. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis..

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à B-1750 Lennik, Lombeeksestraat 57, Belgique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 800,- EUR.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mars 2013. Relation GRE/2013/1134. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013037194/94.

(130045431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Enable and Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 175.864.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Enable and Invest Holdings S.A., a limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at 5, chemin du Pavillon, 1218 Le Grand-Saconnex, Switzerland and registered with the Geneva Trade Register under number CH-660-055801-7 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Edoardo ROMANO, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with it to the registration authorities.

The Sole Shareholder, as represented above, requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "Enable and Invest S.à r.l." (the Company).

2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities (including, for the avoidance of doubt, bonds) of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend monies, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to any entity of any nature by means of among others, loans, convertible loans or other forms of debt or financial instruments, secured or unsecured, of any nature.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, assistance of a financial nature, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 15 of these articles of association.

7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) apply to the Company.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he/she/it has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may delegate their powers for specific tasks (including the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effected in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the board of managers may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Such circular resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profit of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall, subject to applicable law, have the power to distribute share premium of the Company to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

(a) the number of managers of the Company is set at three (3) and the following persons are appointed as managers of the Company (constituting therefore the board of managers of the Company), with immediate effect and for an unlimited period of time:

- Mr Paul Williams, company director, born on 14 November 1961 in Dublin, Ireland, with professional address at First Floor, Block F, The Grange, Brewery Road, Blackrock, County Dublin (Ireland);

- Mr Yves Cheret, director, born on 1 May 1966 in Eupen, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg); and

- Mr Rupert Lywood, accountant, born on 14 May 1958 in Dartford, England, with professional address at Matrix-Securities Limited, One Vine Street, London, W1J 0AH (United Kingdom); and

(b) the registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states upon the request of the Sole Shareholder's proxyholder, that the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six mars,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Enable and Invest Holdings S.A., une société anonyme constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 5, chemin du Pavillon, 1218 Le Grand-Saconnex, Suisse et immatriculée au registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660-0558013-7 (l'Associé Unique),

ici représentée par Edoardo ROMANO, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination "Enable and Invest S.à r.l." (la Société).

2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières (incluant, pour éviter tout doute, des obligations) de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds, y compris les revenus de tous emprunts et / ou émissions de titres de créance, à toute entité de toute nature par le biais entre autres, de prêts, de prêts convertibles ou d'autres formes de dette ou instruments financiers, garantis ou non garantis, de toute nature.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont notamment comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location, de propriétés immobilières.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également assister ces sociétés, de manière non

limitative, dans le cadre de la gestion et du développement de ces sociétés et de leur portefeuille, ainsi que financièrement, au moyen de prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il/elle aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de compétence pour des actes spécifiques usuels dans le cadre d'opérations effectuée à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de

gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire.

L'associé unique ou assemblée générale des associés, selon le cas, a, sous réserve des dispositions légales applicables, le pouvoir de distribuer la prime d'émission de la Société à l'associé unique ou aux associé(s), selon le cas, en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 (douze mille cinq cent) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros) (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société adopte les résolutions suivantes:

(c) le nombre de gérants de la Société est fixé à trois (3) et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Paul Williams, administrateur, né le 14 novembre 1961 à Dublin, Ireland, résidant professionnellement à First Floor, Block F, the Grange, Brewery Road, Blackrock, County Dublin (Ireland);

- M. Yves Cheret, administrateur, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen, Belgique, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand-duché de Luxembourg); et

- Mr Rupert Lywood, comptable, né le 14 mai 1958 à Dartford, Royaume-Uni, résidant professionnellement à Matrix-Securities Limited, One Vine Street, London, W1J 0AH (Royaume-Uni); et

(d) le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare à la requête du mandataire de l'Associé Unique de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, que le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Romano, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mars 2013. Relation: EAC/2013/3352. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013035752/389.

(130043838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

BKM Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 138.575.

Les comptes annuels au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040976/9.

(130050816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

**Bousson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Guytal S.à.r.l.).**

Siège social: L-4576 Differdange, Fonds-de-Gras.

R.C.S. Luxembourg B 90.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040980/9.

(130050894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Groupe Minelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 55.644.

Extrait des résolutions adoptées en date du 25 mars 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société GROUPE MINELIS S.A.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, née à Baile Atha Cliath (Dublin), Irlande, le 28 décembre 1966, et résidant professionnellement à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet au 3 janvier 2013.

- Son mandat prendra fin le 1^{er} janvier 2019.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 1^{er} janvier 2019.

- L'Assemblée a reconduit pour un terme de six ans le mandat d'Administrateur de Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg. Son mandat expirera le 1^{er} janvier 2019.

- L'Assemblée a également reconduit le mandat de TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat se terminera le 1^{er} janvier 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GROUPE MINELIS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013040533/25.

(130049672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cessange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 105.514.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013041003/11.

(130051004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Bradmill Properties S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 123.946,76.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 51.912.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013: -

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la démission de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que Commissaire aux Comptes.

- Est acceptée avec effet au 1^{er} janvier 2013 la nomination de FIDUCIAIRE SEVE S.A. ayant son siège social 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 82421 en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement de FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Pour BRADMILL PROPERTIES S.A.

Référence de publication: 2013040983/16.

(130050706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Hippo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.461.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Mrs. Isabelle DONADIO, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

acting as representative of the board of managers of the private limited liability company "HIPPO HOLDING S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 163461, (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of managers taken in its meeting dated December 6, 2012;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 12, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2689 of November 4, 2011,

and the articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 20, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1131 of May 4, 2012.

2. The Company's corporate capital is fixed at TWO MILLION FOUR HUNDRED FORTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (USD 2,445,800.-), represented by TWO MILLION FOUR HUNDRED FORTY-FIVE THOUSAND EIGHT HUNDRED (2,445,800) shares in registered form with a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

3. Pursuant to article 6 of the articles of association of the Company, the corporate capital may be increased from its present amount up to five million US Dollars (USD 5,000,000.-) by the creation and issue two million five hundred fifty-four thousand and two hundred (2,554,200) additional shares of a par value of one US Dollars (USD 1.-) each, having the same rights as the existing shares.

4. Pursuant to the same article 6 of the articles of association of the Company, the board of managers is authorised, during a period of five years ending on November 4, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

5. Through its resolution dated December 6, 2012, the board of managers of the Company has decided to increase the share capital by an amount of six hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 625,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of two million four hundred forty-five thousand eight hundred US Dollars (USD 2,445,800.-) up to three million and seventy thousand eight hundred US Dollars (USD 3,070,800.-), by the creation and issue of six hundred twenty-five thousand (625,000) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Newly Issued Shares").

6. The board of managers, in its meeting of December 6, 2012, has accepted the subscription of the Newly Issued Shares by the private limited liability "PARTNERS & PARTNERS S.a r.l.", established and having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 162834.

The justifying application form, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of six hundred twenty-five thousand US Dollars (USD 625,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of such capital increase, the first and the second paragraphs of article 6 of the articles of association of the Company are amended and henceforth read as follows:

" **6.1.** The Company's corporate capital is fixed at THREE MILLION AND SEVENTY THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (USD 3,070,800.-), represented by THREE MILLION AND SEVENTY THOUSAND EIGHT HUNDRED (3,070,800) shares in registered form with a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

" **6.2.** The Board of Managers is authorized to increase the corporate capital by ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-NINE THOUSAND AND TWO HUNDRED US DOLLARS (USD 1,929,200.-) in order to raise it from THREE MILLION AND SEVENTY THOUSAND EIGHT HUNDRED US DOLLARS (USD 3,070,800.-) to FIVE MILLION US DOLLARS (USD 5,000,000.-) as the case may be by the issue of ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY-NINE THOUSAND AND TWO HUNDRED (1,929,200.-) shares of a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each, having the same rights as the existing shares."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et un janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Isabelle DONADIO, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de la société à responsabilité limitée "HIPPO HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163461, (la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance prise en sa réunion datée du 6 décembre 2012;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2689 du 4 novembre 2011,

et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1131 du 4 mai 2012.

2. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (USD 2.445.800.-), représenté par DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS (2.445.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'UN DOLLAR US (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

3. Conformément à l'article 6 des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel à cinq millions de dollars US (USD 5.000.000.-), par la création et l'émission de deux millions cinq cent cinquante-quatre mille

deux cents (2.554.200) parts sociales nouvelles d'un dollar US (USD 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

4. Conformément au même article 6 des statuts de la Société, le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans se terminant le 4 novembre 2016, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

5. Par sa résolution du 6 décembre 2012, le conseil de gérance de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent vingt-cinq mille dollars US (USD 625.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent quarante-cinq mille huit cents dollars US (USD 2.445.800,-) à trois millions soixante-dix mille huit cents dollars US (USD 3.070.800,-), par la création et l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune (les "Parts Sociales Nouvellement Emises").

6. Le conseil de gérance, lors de sa réunion du 6 décembre 2012, a accepté la souscription des Parts Sociales Nouvellement Emises par la société à responsabilité limitée "PARTNERS & PARTNERS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162834.

Le formulaire justificatif de souscription, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Parts Sociales Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des six cent vingt-cinq mille dollars US (USD 625.000,-) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, les premier et deuxième paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés et se liront désormais comme suit:

" **6.1.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (USD 3.070.800,-), représenté par TROIS MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENTS (3.070.800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'UN DOLLAR US (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

" **6.2.** Le conseil de gérance est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence d'UN MILLION NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS DOLLARS US (USD 1.929.200,-) pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS SOIXANTE-DIX MILLE HUIT CENTS DOLLARS US (USD 3.070.800,-) à CINQ MILLIONS DE DOLLARS US (USD 5.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'UN MILLION NEUF CENT VINGT-NEUF MILLE DEUX CENTS (1.929.200,-) parts sociales nouvelles d'UN DOLLAR US (USD 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. DONADIO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2013. LAC/2013/2984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013036940/140.

(130045754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Bridelius SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg E 3.734.

L'an deux mille treize, le 18 mars, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BRIDELIUS SCI", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section

E, sous le numéro 3734, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 5 octobre 2007.

L'assemblée est composée par:

1. Monsieur Marc MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 21 août 1951, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3a, rue Guillaume Kroll;

2. Monsieur Frédéric MULLER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 26 novembre 1977, demeurant à L-5752 Frisange, 8, an der Klaus; et

3. Monsieur Laurent MULLER, docteur en sciences économiques, né à Luxembourg, le 22 mars 1980, demeurant à L-1911 Luxembourg, 12, rue du Laboratoire.

Lesquels comparants, en leurs qualités de seuls et uniques associés actuels de ladite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'à présent les trois (3) parts d'intérêts représentatives du capital social sont détenues comme suit:

1. Monsieur Marc MULLER:	1 part d'intérêt
2. Monsieur Frédéric MULLER:	1 part d'intérêt, et
3. Monsieur Laurent MULLER:	1 part d'intérêt

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des trois (3) parts d'intérêts;
- d'échanger les trois (3) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale contre six (6) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale;
- de fixer la valeur nominale de chaque part d'intérêts à deux cent cinquante euros (250, EUR); et
- de les attribuer aux associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

L'assemblée constate que les six (6) parts d'intérêts seront dorénavant détenues comme suit et que l'article 5 des statuts

Art. 5. Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1. 500, - EUR), représenté par six (6) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250, - EUR) chacune, détenues comme suit:

1. Monsieur Marc MULLER,	deux parts d'intérêts, 2
2. Monsieur Frédéric MULLER,	deux parts d'intérêts, 2
3. Monsieur Laurent MULLER,	<u>deux parts d'intérêts, 2</u>
Total:	six parts d'intérêts, 6

Les parts d'intérêts ont été intégralement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée décide, pour autant que de besoin, de modifier les adresses inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés dans le chef de Messieurs Frédéric MULLER et Laurent MULLER eu égard à leurs fonctions d'associés et d'administrateurs.

Marc MULLER / Frédéric MULLER / Laurent MULLER.

Référence de publication: 2013036781/49.

(130045721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2013.

Camene Water S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 175.971.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize février.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel sera dépositaire de la minute.

A comparu:

«CAMENE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 53 rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.454,

ici représentée par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations sous seing privé toutes délivrées le 7 février 2013.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société a en outre pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de brevets, de marques, de concessions, de licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "Camene Water S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg. La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants, cet agrément n'étant toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises aux héritiers légaux.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales ou du Pacte d'associé s'il en existe un.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

L'assemblée générale des associés choisira un président, nommé et irrévocable pour une durée illimitée, parmi ses membres. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil de Gérance, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le Président aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins deux gérants sont présents ou représentés, incluant le Président, à une réunion du Conseil de Gérance. Si ce quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents ou représentés doivent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil de Gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance tenus par un de ces moyens seront initiées à partir du Luxembourg.

En cas d'extrême urgence il est possible d'adopter des résolutions circulaires signées par tous les gérants, qui seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue, sous condition suspensive d'être successivement ratifiées par le Conseil de Gérance tenu physiquement au Luxembourg. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les gérants restants pourront se réunir et élire un gérant pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

Au cas où le poste de Président devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, l'assemblée générale des associés se réunira pour élire, à la majorité simple des associés présents ou représentés, un Président en passant au vote les nom des associés restants, pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature du Président ou par la signature conjointe du Président et d'un gérant.

L'assemblée générale peut décider de nommer des gérants de deux catégories, des gérants de catégorie A qui devront être des résidents luxembourgeois et des gérants de catégorie B. Toute classification des gérants devra être mentionnée dans les procès-verbaux des Conseils de Gérance et les gérants être identifiés par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Dans le cas où l'assemblée générale a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et B), toute résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B (y compris par voie de représentation).

Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent être signés par au moins un gérant de catégorie A.

Cependant dans le cas où l'assemblée générale a nommé des gérants de différentes catégories (c'est-à-dire des gérants de catégorie A et B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérants) ou le cas

échéant par le Conseil de Gérance ou un des gérants ou, s'il existe des catégories de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des voix des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des voix des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites pour la totalité par la société «CAMENE S.à r.l.», prénommée, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à neuf cent cinquante euros (950.- EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

1.- A été appelé à la fonction de Président et à la fonction de Gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Stéphane DOKHAN, dirigeant de société, né le 25 mars 1966 à Senlis (France), demeurant à E1W 1AS Londres, 51 Sandpiper Court, 8, Thomas More Street (Royaume Uni), lequel pourra valablement engager et représenter la Société par sa seule signature.

- Ont été appelés aux fonctions de Gérants catégorie A pour une durée indéterminée:

- Monsieur Laurent PICHONNIER, dirigeant de société, né le 4 janvier 1972 à Bordeaux (France), demeurant à L-2730 Luxembourg, 41, rue Michel Welter;

- Monsieur Carlo SCONOSCIUTO, juriste, né le 4 mai 1977 à Terracina (Italie), demeurant à L-2320 Luxembourg, 84, Boulevard de la Petrusse;

- Ont été appelés aux fonctions de Gérants catégorie B pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal DOKHAN, dirigeant de société, né le 25 février 1970 à Senlis (France), demeurant à E1W 1AS Londres, 51 Sandpiper Court, 8, Thomas More Street (Royaume Uni);

- Monsieur Bertrand VASCONI, dirigeant de société, né le 13 février 1975 à BOULOGNE-SUR-MER (France), demeurant à NOGENT-SUR-SEINE (10400), 6 rue aux Lièvres (France);

- Monsieur Arnaud GIRARD, dirigeant de société, né le 5 mars 1963 à SAINT-GERMAIN EN LAYE (France), demeurant à BEZANNES (51430), 3, rue des Pressoirs (France),

2.- Le siège de la société est établi au 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 février 2013. Relation: LAC/2013/7794. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Référence de publication: 2013037440/183.

(130046104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

Elistart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.380.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013041097/11.

(130050570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Elliott Business Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.681.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041098/10.

(130051074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Masco Europe S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.235.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 68.105.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 27 mars 2013, sous la référence L130050099 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2013.

Référence de publication: 2013041289/12.

(130050924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

M2010 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 151.689.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 19 mars 2013

En date du 19 mars 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut et Vladimir Mornard, en tant qu'Administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Giuseppe di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974 à Enna, Sicile, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui si tiendra en l'année 2013.

- de nommer Abdelhakim Chagaar, Business Unit Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui si tiendra en l'année 2013.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs:

- Jean Gil Pires
- Giuseppe di Modica
- Abdelhakim Chagaar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013041329/26.

(130050512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

M.C. Consulting. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 34.016.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041286/10.

(130050670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013041290/10.

(130050452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Rannadale Investments Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.002.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Conformément à une résolution en date du 13/03/2013 du conseil d'administration de RANNADALE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège au, 54 The Enterprise Centre, Cranborne Road, Potters Bar, Hertfordshire, EN6 3DQ United Kingdom (ci-après «la Société»), il a été décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg en date du 13/03/2013 (ci-après «la succursale») et d'en demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg:

1. Informations relatives à la Société RANNADALE INVESTMENTS LIMITED

Dénomination: RANNADALE INVESTMENTS LIMITED

Droit de l'Etat dont relève la Société: société de droit anglais, Royaume Uni

Forme sociale: société à responsabilité limitée (i.e. Private Limited Company)

Siège social: 54 The Enterprise Centre

Cranborne Road

Potters Bar

Hertfordshire

EN6 3DQ

United Kingdom

inscrite auprès du "United Kingdom Companies House" sous le numéro d'immatriculation N° 08338930

Administrateurs:

- Monsieur Maxime Ray, né le 22 Mars 1982 à Orléans, résidant professionnellement à L-1855 Luxembourg 35A, Avenue John F. Kennedy;

- Monsieur George William Pennock, née le 10 avril 1972, résidant à 26 Delancey Street, London NW1 7NH, Angleterre.

2. Informations relatives à la Succursale:

Dénomination: RANNADALE INVESTMENTS LIMITED

Adresse: L-1855 Luxembourg 35 A, Avenue John F. Kennedy

Objet social: l'objet social de la Succursale consiste à, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La durée de la Succursale est illimitée.

Représentants permanents de la Succursale:

- Monsieur Maxime Ray, né le 22 Mars 1982 à Orléans, résidant professionnellement L 1855 Luxembourg 35A, Avenue John F. Kennedy;

- Monsieur George William Pennock, née le 10 avril 1972, résidant à 26 Delancey Street, London NW1 7NH, Angleterre.

La Succursale est gérée par les représentants permanents, dont la durée du mandat est illimitée.

Tous les pouvoirs au sens le plus large sont conférés aux représentants permanents pour représenter la Succursale.

La Succursale sera valablement engagée par la signature conjointe de deux représentants permanents.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

En date du 13/03/2013, à Luxembourg,

Maxime Ray / George William Pennock

Représentant de la Succursale / Représentant de la Succursale

Référence de publication: 2013037906/50.

(130046775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

Acelia Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 155.285.

L'an deux mille treize, le premier mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Swiss Mideast Limited (ci-après l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mademoiselle Rebecca Ballmann, avec adresse professionnelle à L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Malte et Zurich, le 14 février 2013.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Acelia Property S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 9A, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.285, constituée suivant acte notarié en date du 1 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2209 du 18 octobre 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte de ses résolutions comme suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach vers L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer, avec effet au 18 février 2013.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier, dans ses versions anglaise et française, l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

" 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad."

Version française:

« 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

DONT ACTE, fait et passé au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Ballmann, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 12 mars 2013, REM/2013/415. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013037911/49.

(130046789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.

InfraRev Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 168.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013041191/9.

(130050365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2013.

Levanto GSEF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.529.

I. En date du 21 décembre 2012, l'associé unique International Power Levanto Investments Limited, avec siège social au 85, Queen Victoria Street, Senator House, EC4V 4DP Londres, Royaume-Uni, a cédé les 125 parts sociales qu'il détient dans la Société à la société Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., avec siège social à 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, qui les acquiert.

Suite à cette cession de parts sociales, Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., précité, devient associé unique de la Société.

II. En date du 27 décembre 2012, l'associé Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A. a changé de dénomination sociale qui est la suivante: GDF SUEZ Invest International S.A.

III. Par résolutions signées en date du 28 février 2013, l'associé unique GDF SUEZ Invest International S.A., précité, a décidé de ne pas renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042748/21.

(130052089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Mobile Challenger Intermediate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 159.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042765/10.

(130052155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Maclemain s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 30.
R.C.S. Luxembourg B 96.092.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013042766/10.

(130051801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Les Résidences Brasserie Funck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 135.048.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mars 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Hubertus Johannes Maria GOESSENS, Administrateur, administrateur de sociétés, 97, Museumlaan, B-3080 Tervuren, Belgique;

- Madame Ingrid LIJNEN, Administrateur, directeur financier, Guido Gezellelaan 12, B-3090 Overijse, Belgique;

- Monsieur Werner LIZEN, Administrateur-Délégué et Président du conseil d'administration, administrateur de sociétés, Joris Helleputteplein 5, B-3000 Leuven, Belgique.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

L'assemblée générale du 27 mars 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour LES RESIDENCES BRASSERIE FUNCK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013042747/21.

(130052256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Ibermar, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 117.818.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, le 23 janvier 2013 à 9h30

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de révoquer Madame Marie Pierre Schaller de son mandat de gérant de la société, avec effet au 31 mars 2013.

2. L'Assemblée prend acte et accepte à l'unanimité de nommer Monsieur René Schaller, né le 09.12.1957 à Nancy et demeurant 1 rue des maraîchers F-54270 Villers les Nancy, en tant que gérant, à compter du 1^{er} avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013042700/18.

(130051825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

HCA Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.525.

En date du 27 mars 2013, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Martinus Weijermans, du poste d'Administrateur;

- Nomination de Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une durée indéterminée et avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HCA Luxembourg 2
Johannes Laurens de Zwart
Administrateur

Référence de publication: 2013042690/17.

(130051879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 28. März 2013

4. Die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder werden verlängert bis zur Abhaltung der Ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2014.

Herr Dr. Eberhard Faller

Herr Gregor Köhler

Herr Wolfgang A. Baertz

Herr Joseph Lanners

6. Die Versammlung ernennt als externen Wirtschaftsprüfer die Gesellschaft

KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

bis zur Abhaltung der Ordentlichen Gesellschafterversammlung im März 2014.

*Für die Gesellschaft INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG,
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013042705/19.

(130052148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Schroeder Import, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 44, Cité am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 142.582.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013042847/9.

(130052006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.
